

---

# Conférence du désarmement

17 février 2011

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille deux cent sixième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 17 février 2011, à 10 h 15

*Président:* M. Marius Grinius..... (Canada)

**Le Président** (*parle en anglais*): Je déclare ouverte la 1206<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

*(Le Président poursuit en français)*

Avant d'entamer le travail de fond de cette séance, je me permets de saisir l'occasion de souhaiter très chaleureusement la bienvenue à un nouveau collègue qui vient de rejoindre Genève, je pense pour la deuxième fois, comme représentant de son gouvernement, S. E. l'Ambassadeur François Roux, de la Belgique. Je l'assure de notre pleine coopération et de notre soutien dans l'exécution de ses tâches.

*(Le Président poursuit en anglais)*

Avant de passer à la liste des orateurs d'aujourd'hui, j'invite la Conférence à se prononcer sur une nouvelle demande d'un État non membre qui souhaite prendre part à nos travaux en 2011. Cette demande, qui émane du Monténégro, figure dans le document CD/WP.563/Add.2. Puis-je considérer que la Conférence souhaite inviter le Monténégro à participer à ses travaux conformément à son règlement intérieur?

Je passe maintenant à la liste des orateurs.

**M<sup>me</sup> Rahamimoff Honig** (Israël) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, la présidence canadienne s'est déjà en grande partie écoulée puisque nous arrivons aujourd'hui à la dernière séance plénière, mais c'est la première fois que ma délégation prend la parole. Permettez-moi donc d'emblée de vous féliciter chaleureusement d'avoir accédé à la présidence et des efforts inlassables que vous faites pour faire avancer les travaux de la Conférence du désarmement et nous permettre de parvenir à un programme de travail concerté. Je vous assure, de même que les futurs présidents, de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation dans l'accomplissement de vos tâches.

Monsieur le Président, il y a bien longtemps que la Conférence du désarmement a besoin d'une vision concertée, claire, globale et actuelle qui lui permette de sortir de l'impasse qui paralyse ses travaux depuis plus de dix ans. Nous restons convaincus que la Conférence continue à jouer un rôle important en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. La Conférence, qui comprend parmi ses membres tous les États concernés, est une instance unique et précieuse. Son héritage et ses contributions passées aux efforts multilatéraux de désarmement sont incontestables. Récemment, l'élaboration d'initiatives indépendantes a été proposée comme alternative possible pour faire face à l'absence de progrès à la Conférence. Alors que de telles propositions pourraient bien faire en sorte que soient traitées hors du cadre de la Conférence du désarmement des questions qui relèvent de la responsabilité et du mandat de cette instance, contournant ainsi les difficultés du multilatéralisme pour atteindre des résultats plus rapides, il faudrait s'interroger sérieusement sur leur valeur effective et se demander dans quelle mesure elles peuvent effectivement contribuer à promouvoir l'action mondiale en faveur de la limitation des armements, du désarmement et de la non-prolifération. Ces initiatives peuvent déboucher sur un résultat concerté entre les États qui partagent les mêmes conceptions, mais au prix de la Conférence du désarmement, une conséquence qu'Israël jugerait particulièrement déplorable.

Pour Israël, les États membres de la Conférence du désarmement doivent s'efforcer d'adopter un programme de travail réaliste et pragmatique qui prenne en compte les aspirations de la communauté internationale tout en étant profondément enraciné sur le terrain. Malgré les discussions approfondies et bénéfiques qui se sont tenues au cours des deux dernières semaines écoulées concernant les quatre questions centrales, il semble évident que nous restons dans l'impasse. Tant que ce blocage sur les quatre questions centrales persistera, nous ne voyons pas pour quelle raison des progrès de fond pourraient être accomplis sur d'autres questions également susceptibles d'avoir une incidence sur la sécurité des États, des régions et du monde.

Dans ce contexte, Israël réclame, depuis plusieurs années et au titre du point 7 de l'ordre du jour sur la transparence dans le domaine des armements, que la question de l'interdiction des transferts d'armes au profit de terroristes soit examinée en priorité. Israël a souligné sa position fondamentale sur cette question en 2007, dans le document CD/1823. Compte tenu de l'absence de règle claire et complète interdisant ces transferts, nous aurions tout intérêt à envisager la possibilité de créer une règle codifiée en ce sens et à exiger que des mesures concrètes soient prises à l'encontre de ceux qui continuent à transférer des armes et des munitions aux terroristes. Nous estimons que cette question pourrait offrir aux États la possibilité d'engager un véritable programme de négociation alors que les autres questions restent au point mort. Si cette question ne constitue pas une des questions considérées par la communauté internationale comme représentant la principale raison d'être de la Conférence du désarmement, elle permettrait néanmoins d'accomplir un travail de fond dans un domaine qui concerne de très près de nombreuses régions du monde et qui peut être à l'origine d'une instabilité intérieure, régionale et même mondiale.

Le règlement intérieur de la Conférence, qui dispose que la Conférence travaille sur la base du consensus, découle de la reconnaissance du principe selon lequel pour que les problèmes touchant à la sécurité du monde soient résolus sérieusement et efficacement, les préoccupations touchant à la sécurité des États ne peuvent être laissées de côté. Dans ce contexte, nous espérons que les États membres de la Conférence adopteront pour 2011 une vision qui continuera de reposer sur ces considérations tout en ouvrant la voie à un travail de fond.

**M<sup>me</sup> Holm Ericson** (Suède) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais vous informer brièvement d'une activité parallèle consacrée aux questions se rapportant à la sécurité dans l'espace, qui a eu lieu le 7 février 2011. Cette rencontre a été organisée par le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), institution internationale de recherche indépendante dont le siège est situé à Stockholm. La rencontre a été présidée par le directeur adjoint du SIPRI, M. Daniel Nord, qui a d'emblée précisé que le SIPRI était prêt à contribuer aux travaux de la Conférence du désarmement en partageant avec elle les conclusions de ses études dans ses différents domaines de compétence.

Au cours de l'activité parallèle consacrée à la sécurité dans l'espace, un chercheur du SIPRI, M. Bharath Gopalswamy, a fait le point de la situation concernant le développement des activités spatiales, non seulement en ce qui concerne la multiplication des satellites commerciaux, mais aussi sous l'angle de la multiplication des débris spatiaux. Il a notamment souligné que s'ils continuaient à se multiplier, les débris spatiaux représenteraient une grave menace pour les utilisations de plus en plus importantes de l'espace dans des domaines aussi essentiels que la communication ou la navigation.

M<sup>me</sup> Theresa Hitchens, Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, a apporté un complément d'information concernant les utilisations actuelles de l'espace, avec un accent particulier sur la nécessité d'élaborer des règles et arrangements internationaux supplémentaires en la matière. L'importance des mesures de transparence et de confiance a été soulignée. M<sup>me</sup> Hitchens a également précisé qu'il était difficile de distinguer clairement les aspects militaires des aspects civils. Il a également été question de la nécessité d'établir une sorte de partage du travail et des responsabilités entre les différentes instances internationales concernées.

Enfin, M<sup>me</sup> Annalisa Giannella, responsable pour la non-prolifération et le désarmement du Service européen pour l'action extérieure, a présenté un exposé consacré à la proposition de l'Union européenne concernant un code de conduite international sur les activités spatiales.

Ces trois interventions ont été suivies d'un débat consacré à la Conférence du désarmement et aux questions relatives à la sécurité dans l'espace.

Bien entendu, ce très bref résumé n'engage que moi, et il est certain que d'autres participants auraient rendu compte d'autres aspects des interventions et des discussions. Toutefois, pour notre part, nous considérons que cette réunion nous aura permis de développer notre connaissance des divers aspects de la question, comme ce fut déjà le cas d'autres réunions organisées ici, à Genève, sur le même sujet. J'espère que les autres délégations y auront également vu une utilité.

Puisque j'ai la parole, j'en profite pour remercier l'Australie et le Japon d'avoir organisé cette semaine la réunion parallèle d'experts consacrée aux définitions pour un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Ma délégation a trouvé ces discussions fort utiles pour approfondir et élargir notre compréhension de certains des aspects particulièrement techniques de la question, et je tiens tout particulièrement à féliciter l'Ambassadeur Woolcott pour la façon dont il a présidé les débats. Nous serons, bien sûr, très heureux de participer à de nouvelles discussions sur ce sujet.

**M. Woolcott** (Australie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je prends la parole au nom de l'Australie et du Japon. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous remercier de la façon dont vous conduisez vos travaux. Vous avez privilégié une démarche exigeante et active fondée sur la concertation.

L'Australie et le Japon continuent d'appuyer les efforts faits pour susciter l'ouverture dès que possible, à la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles sur la base du mandat Shannon dans le cadre d'un programme de travail.

Pour promouvoir la confiance et susciter un élan en faveur de l'ouverture de négociations sur un tel traité à la Conférence du désarmement, l'Australie et le Japon ont organisé conjointement, au Palais des Nations, au cours des trois dernières journées écoulées, une réunion parallèle d'experts consacrée au traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Cette réunion avait pour thème les définitions possibles dans le cadre d'un futur traité.

Comme je l'ai indiqué à la Conférence le 3 février dernier, j'ai présidé cette réunion avec l'aide de M. Bruno Pellaud, qui était Vice-Président et Rapporteur de la réunion. Je voudrais une fois de plus, pour mémoire, exprimer ma gratitude à la Suisse pour avoir permis à M. Pellaud de prendre part à cette réunion.

Je soumettrai, en mon nom personnel, un rapport écrit plus détaillé lors d'une des prochaines séances plénières de la Conférence, et j'espère que ce rapport alimentera nos discussions plénières. Je voudrais toutefois en présenter un bref résumé: lundi, M. Kevin Alldred, de l'Agence internationale de l'énergie atomique, a ouvert la réunion par un exposé consacré au cycle du combustible nucléaire. Cet exposé a été suivi d'un échange de vues sur les possibles définitions du terme «matières fissiles» dans le futur traité. Mardi, nous avons poursuivi notre débat par un échange de vues sur la façon de définir la «production» dans le traité. Hier, enfin, nous avons conclu la réunion par une séance au cours de laquelle nous nous sommes demandé si d'autres définitions pouvaient être appliquées dans le contexte d'un traité sur les matières fissiles.

Si les discussions n'ont apporté aucune réponse définitive – et tel n'était pas leur objectif – elles nous ont permis d'approfondir l'examen de ces questions et de mettre en évidence les liens entre les définitions particulières et entre certaines définitions et d'autres éléments fondamentaux du futur traité, tels que les arrangements relatifs à la vérification et la portée de l'instrument.

L'Australie et le Japon saisissent cette occasion de remercier tous les États membres et les observateurs de la Conférence du désarmement qui ont participé à cette réunion parallèle d'experts. Il a été réjouissant de constater qu'un nombre important d'experts ont pris part à la réunion, venant, pour certains, de capitales fort éloignées. Ces experts ont enrichi nos échanges et nous ont permis de mieux comprendre cet important sujet.

À travers cette réunion, l'Australie et le Japon ont constaté que de nombreux États membres et observateurs étaient très intéressés par un traité sur les matières fissiles et qu'ils étaient prêts à entamer des discussions de fond sur ces questions. Nous avons également perçu la volonté de continuer à étudier les éléments de ce traité sous la même forme en attendant que la Conférence du désarmement parvienne à établir et exécuter un programme de travail.

L'Australie et le Japon, rappelant une nouvelle fois que le Secrétaire général a suggéré ici même, le 26 janvier dernier, à propos du traité sur les matières fissiles, et je cite: «un processus simple visant à apprendre à vous comprendre et à instaurer la confiance, afin d'alimenter et de faciliter le processus une fois que la Conférence aura adopté son programme de travail», feront en sorte de s'appuyer sur les résultats de cette réunion d'experts en vue d'en organiser une nouvelle ici même dans un proche avenir, après un nouveau débat de fond en séance plénière. Nous tiendrons la Conférence informée sur ce point.

L'Australie et le Japon espèrent que ces rencontres apporteront les fondements et la confiance nécessaires en vue des futures négociations sur le traité sur les matières fissiles à la Conférence du désarmement.

**M. Macedo Soares** (Brésil): Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à M. Roux, Ambassadeur de Belgique. Il a l'avantage ou le désavantage de m'entendre même sans écouter.

*(L'orateur poursuit en espagnol)*

Monsieur le Président, j'ai demandé la parole pour annoncer que cette année, la Mission permanente du Brésil auprès de la Conférence du désarmement exercerait la fonction de coordonnateur à Genève des membres de l'Agence pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL). C'est pour ma délégation un honneur d'exercer cette fonction, que j'inaugurerai en donnant aux membres de la Conférence du désarmement un aperçu historique de l'OPANAL et du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, également connu sous le nom de Traité de Tlatelolco.

L'OPANAL a été créée en application de l'article 7 du Traité, afin de veiller au plein respect de l'instrument par les États parties. Lorsqu'il est entré en vigueur, en 1969, le Traité de Tlatelolco a établi la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région habitée de façon constante. Les 33 États d'Amérique latine et des Caraïbes sont parties au Traité. Conformément aux dispositions du Traité, les États signataires s'engagent à s'abstenir de réaliser, d'encourager ou d'autoriser, directement ou indirectement, tout essai, emploi, fabrication, production, possession ou contrôle d'une arme nucléaire quelconque et de toute participation, sous quelque forme que ce soit, à de telles activités.

À la différence des autres traités de même nature, le Traité de Tlatelolco prévoit la création d'une institution chargée de veiller au meilleur respect de leurs engagements par les États parties. Le siège de l'OPANAL se trouve à Mexico. Ses principaux organes sont la Conférence générale, qui se réunit en session ordinaire tous les deux ans et en session extraordinaire en fonction des besoins, le Conseil, constitué de cinq États parties et qui se réunit tous les deux mois, et un secrétariat général. Le 1<sup>er</sup> février 2010, l'Ambassadrice

Gioconda Úbeda Rivera, du Costa Rica, a pris les fonctions de secrétaire général pour une période de quatre ans.

Monsieur le Président, comme vous l'avez déjà signalé, le Traité de Tlatelolco a marqué le début de la création de zones exemptes d'armes nucléaires, un mouvement qui s'est poursuivi avec la création de nouvelles zones. Aujourd'hui, 114 États sont parties à des zones exemptes d'armes nucléaires. Deux conférences, une en 2005 et une en 2010, ont permis de réunir ces 114 États. La deuxième Conférence des États parties et signataires des traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires, y compris la Mongolie, qui s'est déroulée à New York en avril 2010, nous a permis d'adresser un message commun à la Conférence des États parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Je saisis cette occasion de souligner la nécessité pour toutes les zones exemptes d'armes nucléaires de faire en sorte que la majeure partie du globe soit débarrassée du fléau de ces armes et que la majorité de la population de la planète soit libérée de leur présence menaçante.

De la même façon que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et d'autres arrangements visent à limiter progressivement les conditions dans lesquelles des armes nucléaires peuvent être produites, les zones exemptes d'armes nucléaires imposent des limites géographiques. Alors que ces zones se multiplient, la proportion du globe encore infestée par la présence d'armes nucléaires diminue. Dans le même temps, j'appelle l'attention sur le fait que les États qui ont renoncé à l'arme nucléaire ne sont toujours pas à l'abri de la menace ou d'une agression nucléaires. C'est pourquoi le Brésil et les 113 autres États qui appartiennent aux zones exemptes d'armes nucléaires insistent sur la nécessité d'un instrument multilatéral et juridiquement contraignant garantissant aux États qui ne possèdent pas d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes.

La décision d'établir la coordination de l'OPANAL à Genève et New York a été prise par le Conseil de l'OPANAL en juillet 2010 et approuvée dans sa résolution CG/E/RES.528 par la Conférence générale lors de sa session extraordinaire du 18 novembre 2010. Le 27 janvier 2011, le Conseil de l'OPANAL a décidé que le Brésil serait responsable de la coordination à Genève. Le rôle de coordonnateur de l'OPANAL à Genève consiste à développer les échanges et le partage d'information entre l'OPANAL et la Conférence du désarmement. La Mission permanente du Brésil est prête à fournir aux membres de la Conférence du désarmement tous les renseignements dont ils auront besoin concernant nos activités régionales.

Dans le même temps, je suis heureux de signaler que trois des six pays qui présideront la Conférence du désarmement en 2011, à savoir le Chili, la Colombie et Cuba, sont membres de l'OPANAL.

M. Garcia (Philippines) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, au nom du groupe informel d'États observateurs à la Conférence du désarmement, j'ai l'honneur de vous exprimer, ainsi qu'à votre délégation, notre profonde gratitude pour avoir fait des discussions sur la composition de la Conférence une des priorités de votre présidence. Nous espérons que cette question sera aussi une priorité pour les présidences à venir. Les efforts que vous faites pour consulter notre groupe et pour susciter un examen à la fois positif et exhaustif de la question de l'élargissement de la Conférence sont particulièrement appréciés. Nous tenons également à remercier les groupes et les membres de la Conférence qui se sont déclarés favorables à une expansion de cette instance.

L'appel lancé par le groupe informel d'États observateurs en faveur d'un élargissement de la Conférence repose sur le règlement intérieur de celle-ci, de même que sur sa pratique antérieure. En effet, le règlement intérieur prévoit la révision périodique de la composition de la Conférence. Or, plus de dix années se sont écoulées depuis la dernière révision. Un tel laps de temps ne reflète pas les réalités actuelles en matière de sécurité,

d'autant plus que la Conférence a pour mandat de négocier des instruments juridiquement contraignants censés avoir une portée universelle. Nous avons également préconisé la désignation d'un rapporteur spécial chargé d'examiner la question de l'élargissement de la composition de la Conférence, une mesure qui a été prise pour la dernière fois en 2001. La désignation de ce coordonnateur spécial a également figuré en bonne place dans le résumé du président de la réunion de haut niveau. Je le répète, nous souhaitons uniquement engager des discussions sur la question, lesquelles ne préjugeront ni ne présumeront en rien d'un quelconque résultat.

Monsieur le Président, nous tenons également à vous remercier de l'énergie et de la créativité dont vous faites preuve dans le cadre des efforts que vous faites pour faire avancer les travaux de la Conférence du désarmement. Malheureusement, nous n'avons toujours pas été en mesure d'adopter et d'exécuter un programme de travail, mais nous continuons à encourager la Conférence à établir un programme de travail équilibré dès qu'elle le pourra. Il convient toutefois de relever que nous avons entendu ici même de nombreuses et importantes déclarations de la part de personnalités aussi éminentes que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, et que nous avons eu l'occasion d'échanger des idées sur les questions centrales dont est saisie la Conférence.

Le groupe informel d'États observateurs remercie une nouvelle fois la présidence canadienne des efforts qu'elle a entrepris, et elle se réjouit de travailler de façon constructive et efficace avec les prochains présidents de la Conférence.

**M. Khvostov** (Biélorus) (*parle en russe*): Tout d'abord, qu'il me soit permis de souhaiter la bienvenue à la Conférence à notre collègue, qui est également mon voisin ici, l'Ambassadeur de la Belgique. Je lui souhaite le plein succès dans ses travaux.

Monsieur le Président, je voudrais vous dire que nous apprécions la contribution que vous apportez aux travaux de la Conférence et, en particulier, votre initiative d'organiser des débats pléniers thématiques sur les différents points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Pour nous, ces débats se sont déroulés dans un esprit particulièrement positif et constructif, ce qui nous a permis de renforcer la confiance entre les délégations et d'espérer que les négociations ne tarderont plus à reprendre au sein de cette instance. Compte tenu de l'activisme des délégations et de la volonté de bon nombre d'entre elles d'examiner les principaux éléments de fond de l'actuel ordre du jour, il nous semble qu'il serait opportun d'organiser d'autres débats de cette nature. Dans le même temps, nous invitons les présidents à venir à faire le maximum pour trouver un modèle acceptable de programme de travail susceptible de nous permettre de nous attaquer efficacement au travail de fond de la Conférence.

La probabilité que soient mis au point de nouveaux types d'armes de destruction massive au pouvoir destructeur comparable à celui d'une bombe atomique, des armes biologiques ou des armes chimiques a pour la première fois été évoquée à l'ONU en 1948. Les années 1970 et 1980 ont été marquées par d'intenses discussions à la Conférence du désarmement concernant la possibilité de produire à la fois un accord global interdisant la mise au point de nouveaux types d'armes de destruction massive et des accords spécifiques concernant les différents types d'armes de destruction massive.

Depuis 1979, la délégation biélorussienne à l'ONU prône l'adoption d'une résolution de l'Assemblée générale visant à interdire la mise au point et la fabrication de nouveaux types d'armes et systèmes d'armes de destruction massive. La dernière résolution en date, qui est la résolution 63/36, a été adoptée en 2008. Cette année, lors de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, ma délégation soumettra sa dernière résolution sur ce sujet, et nous espérons que, dans un esprit de multilatéralisme constructif, nous

parviendrons à restaurer la pratique consistant à adopter cette résolution par consensus, comme cela a été le cas jusqu'en 2005.

Dans le monde d'aujourd'hui, il est plus que jamais nécessaire d'évaluer périodiquement les retombées de la science et de la technique sur la sécurité internationale. Conformément à la résolution, la Conférence du désarmement est l'instance la mieux adaptée pour réaliser de telles évaluations. La délégation biélorussienne est favorable à une approche préventive de cette question. Pour nous, la communauté internationale doit examiner la possibilité d'élaborer un instrument juridique international avant que la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive devienne réalité. Nous sommes convaincus que le meilleur moyen d'y parvenir serait d'élaborer un traité international universel et juridiquement contraignant visant à interdire la mise au point et la fabrication de nouveaux types d'armes et de systèmes d'armes de destruction massive. Dans le même temps, nous reconnaissons qu'il ne sera possible d'intensifier les activités de la Conférence au titre du point 5 de l'ordre du jour que si des progrès sont accomplis dans la recherche de solutions aux quatre questions centrales. Pour l'heure, nous sommes prêts à promouvoir le débat sur cette question à la Conférence du désarmement, que ce soit en séance plénière officieuse ou officielle.

À la fin de la session de la Conférence du désarmement de 2010, j'ai présidé des séances officieuses consacrées au point 5 de l'ordre du jour, intitulé «Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques». L'essentiel du contenu de ce débat est reflété dans le rapport que j'ai établi en tant qu'animateur du débat et qui figure dans le document CD/1899. Je crois que si certaines positions bien connues sur les divers aspects de la question ont été confirmées au cours du débat, de nouvelles idées ont été avancées. Dans la conclusion, j'ai également souligné que les délégations étaient favorables à la poursuite des discussions sur les questions se rapportant à ce point de l'ordre du jour.

**M. Novokhatskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Monsieur le Président, dans la présente déclaration, je voudrais aborder les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour de la Conférence.

Les discussions sur les nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive qui se sont déroulées à la Conférence du désarmement sont déjà bien anciennes. Les progrès des sciences et des techniques ont permis des avancées considérables, et aujourd'hui, il est incontestablement devenu indispensable d'observer les tendances concernant l'utilisation militaire des réalisations scientifiques et technologiques afin de pouvoir déceler à temps la possibilité de l'apparition de nouveaux types de systèmes d'armes de destruction massive.

Qui plus est, nous sommes aujourd'hui en train de repenser la notion même d'arme. Nous sommes en train d'abandonner les définitions restrictives et exclusivement militaires. Aujourd'hui, nous parlons non seulement d'armes de destruction massive, mais aussi d'armes de perturbation massive, notion qui fait référence aux moyens, y compris aux moyens scientifiques et techniques, susceptibles d'être utilisés à des fins hostiles. C'est pourquoi, s'agissant de ce point de l'ordre du jour, nous pensons que parallèlement aux armes radiologiques, nous pourrions également prendre en compte les technologies de l'information et de la communication susceptibles d'être utilisées pour nuire aux intérêts de sécurité des États. Dans sa résolution 65/41, adoptée par consensus, l'Assemblée générale exhorte les États à continuer de collaborer à l'examen des risques qui se posent ou pourraient se poser dans le domaine de la sécurité de l'information, notamment sous l'égide du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale, qui doit être créé en 2012.

Actuellement, en raison de l'émergence de nouvelles difficultés et de nouvelles menaces, il est important de maintenir un niveau suffisamment fiable de sécurité nucléaire physique pour renforcer la sécurité mondiale. Nous avons tous pour objectif de créer un monde plus sûr protégé contre les risques potentiels du terrorisme nucléaire, du marché noir des matières nucléaires et d'autres phénomènes réels ou hypothétiques dans le domaine nucléaire. De notre point de vue, ces tâches sont intimement liées à la question des armes radiologiques, laquelle peut être considérée en liaison avec les risques qui pourraient survenir dans le cas où des terroristes parviendraient à acquérir, transférer ou utiliser des matières nucléaires, des substances radioactives ou des dispositifs explosifs de fabrication artisanale contenant de telles matières, ou encore s'ils entreprenaient des actions hostiles dirigées contre des installations nucléaires.

Je voudrais souligner que, s'agissant de ce point de l'ordre du jour, nous attachons une grande importance à la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, à l'initiative du Bélarus, relative à l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive.

Je voudrais à présent évoquer très brièvement le point 6 de l'ordre du jour, intitulé «Programme global de désarmement». Nous ne sommes pas opposés à l'établissement de la fonction de coordonnateur spécial ou de président d'un groupe de travail au titre de ce point de l'ordre du jour. Ce coordonnateur pourrait, si nécessaire, travailler sur les nouvelles questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence.

S'agissant du point 7 de l'ordre du jour, intitulé «Transparence dans le domaine des armements», nous tenons à dire ceci: pour ce qui est de la transparence dans le domaine des armements, la démarche de la Fédération de Russie repose sur les mesures de confiance, et nous avons toujours appuyé les mesures destinées à promouvoir cette transparence. Il va sans dire que la transparence dans le domaine des armements ne doit ni menacer la sécurité nationale des États qui en bénéficient, ni créer d'obstacles à l'exportation licite d'armes, ni faciliter l'accès des terroristes à ces mêmes armes. Les aspects techniques des mécanismes de désarmement, la classification des armes et l'extension et l'énumération de ces catégories ne doivent pas primer sur la dimension politique de ces mécanismes en tant que mesures de confiance. La fourniture d'informations en dehors du cadre des catégories d'armes prédéfinies doit être laissée à l'appréciation de chacun. Nous sommes prêts à ne pas nous opposer au rétablissement du poste de coordonnateur spécial ou de président d'un groupe de travail au titre du point 7 de l'ordre du jour.

**M. Danon** (France): Monsieur le Président, je voudrais commencer en souhaitant la bienvenue à notre nouveau collègue, l'Ambassadeur de la Belgique, et bien entendu l'assurer du soutien de la délégation française dans le travail qu'il entreprendra en vue du succès de sa propre mission.

Je voudrais ensuite, Monsieur le Président, vous remercier et vous féliciter puisque c'est notre dernière séance plénière sous votre présidence, que nous considérons comme très réussie. Bien entendu, comme tout le monde dans la salle, nous aurions souhaité ou préféré que l'on puisse adopter un programme de travail en début d'année, mais les choses étant ce qu'elles sont, en attendant, ce que nous pourrions retenir c'est que les débats que vous avez réussi à organiser ont tous été très intéressants et d'une très haute tenue et que la Conférence du désarmement a pu travailler, même sans programme de travail, ce qui est toujours préférable. Je pense que, grâce à vous, pour les présidences suivantes, nous aurons une sorte de modèle quant à l'organisation des débats, à l'équilibre entre ces débats et à la transparence des consultations qui ont permis, finalement, de trouver, en ce début d'année 2011, une manière de travailler assez satisfaisante.

Assez naturellement, cela m'amène à dire que j'ai toujours considéré qu'en l'absence de programme de travail il était possible de travailler à la Conférence du désarmement, soit en séance plénière, soit dans le cadre d'activités parallèles. Je ne rouvre pas le débat sur la question de savoir si ces activités font partie ou non des travaux de la Conférence du désarmement. Nous n'allons pas recommencer, chacun à tour de rôle, à présenter notre conception à cet égard. Je pense, quant à moi, qu'en tout état de cause, *ces activités* peuvent être extrêmement utiles pour travailler sur les questions de fond, et c'est exactement ce qui s'est passé grâce aux *activités parallèles* organisées par l'Australie et le Japon. Je voudrais remercier ces deux pays d'avoir pris cette initiative. Je dois dire que j'étais assez méfiant quant à la substance des débats et que j'ai été extrêmement favorablement surpris par la teneur de ce qui s'est dit pendant ces trois jours. Je remercie particulièrement Peter Woolcott, qui a tenu la présidence, et aussi Bruno Pellaud, dont je dirais que la neutralité et la technicité ont été parfaitement adaptées à l'enjeu de ces trois jours.

Je considère que, par rapport aux débats menés il y a plusieurs années sur les mêmes questions, nous avons progressé, et j'aurai l'occasion d'y revenir peut-être dans d'autres discussions, portant aussi bien sur la définition des matières fissiles que sur la définition de la vérification et sur la définition des stocks. Il y a eu réellement des éléments nouveaux qui ont été présentés, mais je retiendrais surtout que, le plus important, c'est ce qu'a dit Peter Woolcott tout à l'heure, à savoir qu'il y a une pression réelle, une envie réelle de négocier un traité sur les matières fissiles qui a été exprimée par la très grande majorité des pays présents. Cette pression en faveur de la négociation est d'une importance capitale, je pense, pour la suite de nos travaux.

Je ne comptais pas aborder d'autres sujets mais, ce qui a été dit ce matin en séance, appelle quand même de ma part deux ou trois commentaires.

D'abord sur l'intervention d'Israël sur l'affaire du point 7. Je ne reviens pas sur la position française concernant la transparence en matière des armements – elle est bien connue – mais je voudrais aborder juste le point spécifique que M<sup>me</sup> Tamar Rahamimoff Honig a soulevé sur la définition d'une norme quant à l'interdiction de transférer des armes à des entités terroristes. Évidemment, on ne peut politiquement que soutenir l'approche selon laquelle on ne devrait pas pouvoir transférer des armes aux terroristes. Mais la difficulté, c'est de mettre en œuvre une telle norme. Je rappelle qu'à New York plus de six comités successifs ont été créés pour essayer de définir ce que sont les terroristes et qu'aucun n'a réussi à le faire. Donc, définir une interdiction de transfert à des terroristes amène à poser la question du terrorisme et, immédiatement, le débat s'enlise sur cette définition. Il me semble que l'approche que nous allons essayer de mettre en place dans le cadre du Traité sur le commerce des armes, à New York – la prochaine session du Comité préparatoire se tiendra dans une semaine à New York comme chacun le sait – répond au moins partiellement à cette préoccupation légitime. On pourra, dans le cadre du traité, aborder cette question de façon politique au niveau du préambule, par exemple, mais aussi de façon concrète et pratique dans le dispositif même du traité puisque le traité va porter sur les critères qui font qu'un pays peut décider ou non d'exporter des armes vers un autre pays ou une entité donnée. C'est donc, selon nous, par le biais des critères définis dans le Traité sur le commerce des armes que l'on pourra dans une large mesure, sinon régler la question préoccupante du transfert vers les entités terroristes, du moins faire de grands progrès à cet égard. Nous aurons donc probablement l'occasion d'en reparler à New York.

Un mot sur l'intervention du Brésil pour lui dire combien nous sommes prêts à travailler avec la délégation brésilienne en tant que coordonnateur de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (OPANAL) sur la question de la réalité de la menace nucléaire pour les pays ayant mis en place une zone exempte d'armes

nucléaires et sur la portée juridique des protocoles que peuvent signer les États nucléaires. Nous sommes tout à fait prêts à travailler sur cette question avec le Brésil.

Sur l'intervention de la Russie enfin, l'ouverture à des sujets nouveaux, y compris celui de la sécurité de l'information, est un aspect récurrent de nos travaux à Genève, et la France a toujours soutenu l'idée d'adapter la Conférence du désarmement pour qu'elle puisse aborder des sujets nouveaux correspondant à des menaces réelles. Nous pouvons bien entendu travailler sur ces questions, nous sommes prêts à le faire, mais en gardant évidemment en ligne de mire les vraies priorités qui sont pour nous, encore et avant tout, les menaces liées à la prolifération nucléaire et à la nécessité d'arrêter l'accroissement des arsenaux nucléaires, et donc la priorité donnée au traité sur les matières fissiles.

**M. Wang Qun** (Chine) (*parle en chinois*): Tout d'abord, permettez-moi de souhaiter une chaleureuse bienvenue au nouvel Ambassadeur de la Belgique.

Les ambassadeurs de l'Australie et de l'Allemagne viennent de parler de l'activité parallèle consacrée au traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles organisée il y a quelques jours par l'Australie et le Japon. La Chine a déjà expliqué sa position concernant cette activité parallèle lors de la séance plénière du 8 février dernier. La Chine n'est pas favorable à cette activité, à laquelle elle n'a d'ailleurs pas pris part. De telles activités ne suscitent qu'une participation limitée, pour des résultats qui n'ont aucune valeur à la Conférence du désarmement, et c'est pourquoi la Chine n'approuvera pas le résultat de cette activité. Afin de préserver l'autorité de la Conférence du désarmement et de son règlement intérieur tout en suscitant une large participation des États membres, la Chine affirme, comme elle l'a toujours fait, que la Conférence du désarmement est le seul cadre approprié pour négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous espérons que les négociations commenceront dès que possible à la Conférence, conformément à son règlement intérieur. La Chine tenait à faire cette mise au point pour mémoire.

Monsieur le Président, la Chine apprécie la qualité remarquable de votre présidence. Sous votre direction, les travaux de la Conférence du désarmement se sont déroulés de façon à la fois ordonnée et approfondie, et l'élan suscité est considérable. Ce travail nous a permis de poser des bases solides en vue de la prochaine phase de nos travaux et des progrès que nous devons accomplir. Cela constitue déjà en soi un progrès pour la Conférence du désarmement, et la Chine apprécie tous les efforts que vous faites à cet égard. Nous espérons que tous les États membres apprécieront et préserveront cet élan, et que, sous la direction du prochain président, l'Ambassadeur du Chili, ils continueront à travailler ensemble afin de faciliter des progrès rapides à la Conférence. La Chine, quant à elle, poursuivra ses efforts et ses contributions.

**M. Roux** (Belgique): Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les ambassadeurs, permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour vos mots de bienvenue. Je voudrais également féliciter le Canada pour son excellente présidence et adresser mes meilleurs vœux au Chili qui exercera cette responsabilité dès la semaine prochaine.

À mes voisins, les distingués Ambassadeurs du Brésil et du Bélarus, je voudrais les assurer que, chaque fois qu'ils prendront la parole, je recevrai chacune de leurs paroles cinq sur cinq.

Je voudrais profiter de cette occasion pour assurer les six Présidents de 2011 du plein soutien du Royaume de Belgique dans leurs efforts visant à faire progresser la Conférence du désarmement et à la sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis de trop nombreuses années.

Les obstacles sont multiples. Ils sont identifiés. Pour les surmonter, la Belgique est prête à travailler avec l'ensemble des États membres sans aucune exception et en accordant toute l'attention nécessaire à l'opinion exprimée par chacun.

Dans les relations internationales, rien n'est jamais définitivement figé. Je formule donc l'espoir que la Conférence du désarmement saura profiter des développements intéressants que connaissent les négociations pour le désarmement pour progresser vers l'objectif d'un monde sans armes nucléaires tel que défini par le Traité sur la non-prolifération. Conformément aux déclarations de l'Union européenne sur lesquelles la Belgique s'aligne, nous attachons une priorité à la question du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous confirmons que nous sommes prêts à engager des discussions de fond sur tous les sujets envisagés dans le programme de travail de la Conférence du désarmement tel qu'il a été adopté sous la présidence algérienne en 2009.

**M. Van den Ijssel** (Pays-Bas) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je dois tout d'abord présenter mes excuses aux interprètes pour ne pas leur avoir soumis le texte écrit de notre intervention, mais je tâcherai de m'exprimer lentement. Bien entendu, ma délégation et moi-même souhaitons une bienvenue très spéciale à l'Ambassadeur Roux. C'est un plaisir de le voir parmi nous, et nous avons hâte de coopérer étroitement avec lui et avec sa délégation.

Nous avons demandé la parole aujourd'hui pour présenter notre position concernant le point 7 de l'ordre du jour, intitulé «Transparence dans le domaine des armements». Pour nous, la transparence est un élément important, à la fois comme mesure de confiance en elle-même et comme instrument essentiel du dispositif de vérification et de surveillance du respect des dispositions. Nous sommes toujours prêts à écouter les propositions qui ont pour objet de développer et promouvoir l'ouverture. Les Pays-Bas sont attachés à la transparence s'agissant de leur politique nationale d'exportation d'armes classiques, et chaque année, le Gouvernement néerlandais publie un rapport sur les licences accordées et refusées au cours de l'année précédente. Depuis la création du Registre des armes classiques des Nations Unies, les Pays-Bas soumettent chaque année les données pertinentes au Registre. Les Pays-Bas figurent au nombre des pères fondateurs du Registre, et ils figurent traditionnellement au nombre des coauteurs de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le Registre et la transparence dans le domaine des armements, laquelle sera à nouveau soumise cette année à l'Assemblée générale pour examen par la première Commission.

S'agissant des armes de destruction massive, nous croyons également que le concept de transparence est important. C'est pourquoi nous appuyons sans réserve les mesures de transparence prises par les instances appropriées. Dans le contexte du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), je me réfère en particulier aux actions n<sup>os</sup> 5 g) et 19 du plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Pour ce qui est des armes chimiques, la Convention sur les armes chimiques et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques sont pertinentes, et nous examinons attentivement la possibilité de développer la transparence concernant les armes biologiques dans le cadre des mesures de confiance accompagnant la Convention sur les armes biologiques et à toxines.

Comme je l'ai dit, nous sommes favorables à une transparence maximale, et nous sommes ouverts à toutes les propositions qui vont dans cette direction. Dans le même temps, compte tenu de la situation présente, je ne vois pas très bien comment les discussions sur la transparence dans le domaine des armements à la Conférence du désarmement au titre d'un certain point de l'ordre du jour pourraient apporter quelque chose de plus aux mécanismes existants dont je viens de parler. Permettez-moi également de répondre à notre collègue israélienne et de réagir à sa proposition visant à interdire les transferts d'armes aux terroristes. Bien entendu, nous sommes totalement d'accord pour

dire que cette question requiert toute notre attention, mais nous devons encore réfléchir pour déterminer si cette question doit être examinée au titre de ce point de l'ordre du jour ou si d'autres cadres, tels que le Traité sur le commerce des armes, sont mieux adaptés pour traiter ce problème qui, en effet, est un problème urgent.

Monsieur le Président, puisque j'ai la parole, permettez-moi de réagir à l'intervention que vient de faire l'Ambassadeur Woolcott, de l'Australie. Les Pays-Bas remercient les Gouvernements australien et japonais d'avoir organisé l'activité parallèle, et nous sommes également très reconnaissants au Gouvernement suisse d'avoir apporté son concours à l'organisation de cette activité très fructueuse. Les discussions que les experts et les diplomates présents ont eues au cours des trois dernières journées écoulées ont été particulièrement utiles et instructives. Si elles ont une nouvelle fois mis en évidence la complexité et la technicité de la question, j'ai, pour ma part, trouvé que les échanges entre experts et diplomates étaient particulièrement encourageants. Je crois que nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres, et c'est vraiment ce que nous avons fait au cours de ces trois journées. Les Pays-Bas sont très favorables à l'organisation d'activités similaires dans un proche avenir concernant une autre question se rapportant au traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Le succès de cette activité parallèle montre que les membres de la Conférence peuvent avoir des discussions utiles sur des questions inscrites à l'ordre du jour en marge de la Conférence du désarmement. Comme l'a indiqué l'Australie dans sa lettre d'invitation, ce processus pourrait contribuer à la constitution d'un travail écrit qui aiderait la Conférence du désarmement dans le contexte des futures négociations en lui apportant les fondements requis.

Monsieur le Président, pour terminer, permettez-moi de vous remercier, vous et vos collaborateurs, pour l'excellente qualité de votre présidence. J'assure également le prochain Président, l'Ambassadeur Oyarce, de notre appui indéfectible.

**M. Rao** (Inde) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de souhaiter une chaleureuse bienvenue à l'Ambassadeur Roux, Représentant permanent de la Belgique à la Conférence du désarmement. Nous avons hâte de travailler avec lui et avec sa délégation.

Je remercie le Représentant permanent de l'Australie, l'Ambassadeur Woolcott, d'avoir rendu compte oralement des discussions qui ont eu lieu lors de l'activité parallèle consacrée au traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, organisée conjointement par l'Australie et le Japon cette semaine. Nous avons participé à cette activité comme nous l'avons également fait par le passé. Nous faisons observer que les organisateurs ont indiqué que les discussions qui ont lieu lors de ces activités ne sont ni des négociations ni des prénégociations, et qu'elles ne préjugent en rien des positions de fond des délégations. L'objectif de l'activité est uniquement de promouvoir une meilleure compréhension des questions, de développer la confiance et de susciter un élan en vue de négociations, à la Conférence du désarmement, sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles sur la base du mandat Shannon.

Comme je l'ai indiqué dans ma précédente intervention, lors de la séance plénière de la Conférence du 3 février dernier, nous attachons une grande importance à la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, ainsi qu'à son règlement intérieur. Nous attendons de la Conférence du désarmement qu'elle négocie des instruments d'application universelle; nous appuyons les efforts faits pour parvenir à un consensus sur un programme de travail qui nous permette, entre autres, d'ouvrir des négociations sur un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles. Compte tenu de la vocation de la Conférence, il est primordial que tous les pays concernés participent aux négociations et contribuent à leur succès.

Il est évident que des discussions menées dans le cadre de la Conférence du désarmement ou d'une activité parallèle à celle-ci ne remplaceront jamais des négociations officielles sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles qui se tiendraient dans le cadre d'un organe subsidiaire de la Conférence, conformément à son règlement intérieur.

Monsieur le Président, avant de terminer, et puisque c'est la dernière séance plénière que vous présidez, permettez-moi de saisir cette occasion de vous remercier des efforts que vous avez faits en tant que Président et d'assurer l'Ambassadeur Oyarce, du Chili, de notre entière coopération lorsqu'il accédera à son tour à la présidence de la Conférence du désarmement.

**M. Akram** (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de la façon dont vous avez dirigé les travaux de la Conférence du désarmement. Vous avez fait preuve d'une grande transparence et d'un dévouement sans faille, et nous apprécions véritablement les efforts inlassables que vous avez faits pour nous permettre d'engager des discussions de fond. Permettez-moi également de souhaiter la bienvenue, par anticipation sur sa présidence, au prochain Président, l'Ambassadeur du Chili, et de l'assurer par avance de notre coopération indéfectible. Je saisis également cette occasion de souhaiter la bienvenue à la Conférence du désarmement au nouvel Ambassadeur de la Belgique et de l'assurer de notre coopération.

Nous venons d'assister à un concert de louanges pour l'activité parallèle qui a été organisée par l'Australie et le Japon sur le thème du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, ou, plus précisément, sur certains aspects d'un tel traité. Mon pays n'a pas participé à cette activité pour une question de principe. Nous ne sommes pas opposés aux activités parallèles; nous participons en effet à des rencontres organisées par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et par d'autres entités de ce type, mais en l'occurrence, nous avons estimé que cette activité nuirait aux travaux de la Conférence du désarmement elle-même, et, pour cette raison, nous avons jugé que notre participation n'apporterait rien à ce qui nous apparaît comme un effort susceptible de nuire à cette instance, laquelle est, pour nous, la seule susceptible de nous permettre de mener de telles activités et, si les conditions sont réunies, d'ouvrir des négociations.

Nous avons jugé que cette activité parallèle n'apporterait rien de nouveau. Si elle avait été menée dans le cadre de la Conférence – et il existe des précédents, que ce soit en séance plénière ou dans le cadre de discussions officieuses – elle aurait été plus utile à chacun d'entre nous et aurait probablement été mieux acceptée qu'elle ne l'est actuellement, car, comme nous l'avons entendu, elle ne contribue en rien aux travaux de la Conférence et ne sera jamais considérée comme s'inscrivant dans le cadre de ses travaux. C'est pour cette raison qu'en dépit des conseils que lui ont apportés certains de nos amis désireux de nous voir participer aux discussions sur des questions qui nous intéressent, telles que la question des garanties de sécurité négatives, dans le cadre d'activités parallèles, ma délégation s'est refusée à y prendre part, car nous estimons que l'examen de ces questions importantes doit se dérouler dans le cadre de la Conférence du désarmement, en séance plénière officielle ou officieuse, et que l'organisation d'une activité parallèle n'est d'aucune utilité à cette instance.

Certains d'entre nous ont le sentiment que cette activité parallèle pourrait être invoquée, comme c'est le cas dans certains pays, comme argument pour entreprendre des négociations sur un traité sur les matières fissiles en dehors de la Conférence du désarmement, voire dans le cadre d'une instance créée spécialement. Il va sans dire que les délégations qui le souhaitent sont libres d'agir de la sorte, nous ne pouvons pas les en empêcher. Toutefois, je suis d'ores et déjà en mesure de vous dire que nous ne participerons pas à de telles négociations, et je suppose qu'un grand nombre d'autres pays n'y participeront pas non plus, certains pour des questions de principe, d'autres, peut-être, parce

qu'une telle éventualité leur ôterait la sécurité du consensus. C'est une chose à laquelle nous devons bien réfléchir.

**M. Lauber** (Suisse): Tout d'abord, j'aimerais souhaiter une chaleureuse bienvenue à M. Roux, le nouveau Représentant permanent et Ambassadeur de la Belgique, et lui dire combien nous sommes contents de le revoir ici, à Genève.

*(L'orateur poursuit en anglais)*

Je voudrais dire quelques mots à propos de l'état d'avancement des travaux de la Conférence, et je commencerai évidemment par vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, de tous les efforts que vous avez faits au cours des dernières semaines écoulées, en préparation de votre présidence et pendant l'exercice de celle-ci. Certes, la Conférence n'a toujours pas été en mesure d'adopter un programme de travail, mais grâce à votre dynamisme, nous avons, du moins, pu avoir des séances plénières structurées, et nous espérons sincèrement que cette façon de procéder sera reprise et que des activités de même nature seront organisées par les prochaines présidences. De notre point de vue, la méthode consistant à structurer les séances plénières et les débats thématiques qui ont eu lieu ici a constitué une base utile et efficace. Ces discussions ont été de haute tenue, et les délégations ont été nombreuses à y participer. Les discussions plénières structurées ont également montré que l'immense majorité des délégations étaient désireuses de ne plus gaspiller davantage de temps et de ressources et qu'elles souhaitaient engager un travail utile sur les quatre questions centrales. Je crois que ces débats ont également confirmé que la négociation d'un traité sur les matières fissiles était une étape nécessaire et aussi la prochaine étape logique sur la voie du désarmement, mais que les trois autres questions centrales étaient également prioritaires.

Permettez-moi également de dire quelques mots concernant l'initiative de l'Australie et du Japon d'organiser des activités parallèles sur un aspect particulier des travaux de la Conférence, à savoir les définitions pour un traité sur les matières fissiles. La Suisse a appuyé cette façon de procéder, et je remercie ceux d'entre vous qui ont adressé des paroles aimables à notre expert, M. Bruno Pellaud. Je veillerai personnellement à lui transmettre ces messages. J'ai été très impressionné par le nombre de délégués et d'experts venus des capitales qui ont participé à ces discussions. Je suis convaincu que ces discussions et les résultats que nous en obtiendrons pourront marquer une contribution importante aux travaux de la Conférence. Nous serions également très heureux que d'autres thèmes liés à la question des matières fissiles, tels que la vérification ou la portée, soient examinés dans un cadre similaire dans un proche avenir, et nous apprécierions également que certaines des autres questions centrales dont la Conférence est saisie puissent être couvertes de la même façon. Nous appuierions certainement toute initiative prise dans ce sens par n'importe quelle délégation, et nous serions disposés à apporter notre contribution de fond, comme nous l'avons fait pour l'initiative prise par l'Australie et le Japon.

Cette façon de procéder ne fera bien sûr que compléter la méthode d'action traditionnelle de la Conférence, et elle ne la remplacera en aucun cas. Des groupes de travail spécifiques devront être établis dans un proche avenir, conformément au mandat qui a été confié à la Conférence. Nous espérons que les efforts que vous-même et votre successeur menez concernant un programme de travail se poursuivront et que la prochaine présidence sera en mesure de saisir la Conférence de documents pertinents. En attendant, nous encourageons une nouvelle fois les présidents à venir à reprendre le modèle employé par la présidence canadienne et à organiser des débats thématiques pléniers plus structurés dans le but de poursuivre les discussions sur les quatre questions centrales. Nous souhaitons également que des discussions s'engagent sur d'autres questions, telles que les questions de procédure liées à l'efficacité du fonctionnement de cette instance. Ces discussions plénières pourraient porter, notamment, sur l'élargissement de la Conférence, la révision du règlement intérieur ou la participation de la société civile. Toutes ces questions nous

tiennent à cœur. Dans ce contexte, nous ne sommes pas totalement d'accord avec ceux qui pensent que ces questions détourneront notre attention de nos travaux. La Conférence a la possibilité de tenir des discussions parallèles, et pas uniquement des discussions séquentielles. Après tout le temps qui s'est écoulé, il me semble parfois que nous perdons trop de temps à déplorer l'impasse que nous percevons à la Conférence, et que nous craignons de plus en plus de redevenir véritablement actifs. Je crois que nous devons réellement changer d'état d'esprit. Peut-être me jugerez-vous trop optimiste, mais au cours de notre présidence, j'ai perçu dans cette salle une réelle volonté d'agir. Monsieur le Président, je vous remercie une nouvelle fois, ainsi que votre délégation, de nous avoir permis de cultiver cet état d'esprit, et je tiens à assurer la prochaine présidence et, en particulier, l'Ambassadeur Oyarce, du Chili, que nous sommes disposés à faire de notre mieux pour perpétuer, voire développer, cet état d'esprit.

**M. Khelif** (Algérie) (*parle en arabe*): La délégation algérienne tient tout d'abord à s'associer aux orateurs précédents pour souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur de la Belgique et à l'assurer de la volonté de travailler avec lui pour faire avancer la Conférence du désarmement.

Nous avons écouté avec attention l'intervention de l'Ambassadeur de l'Australie concernant la récente activité parallèle, et nous le remercions d'avoir organisé cette rencontre, qui a contribué à nos échanges d'informations. L'Algérie a participé à cette activité de la même façon qu'elle participe à toutes les activités parallèles. Toutefois, la délégation algérienne voudrait réaffirmer la position qu'elle a déjà exprimée dans le passé, à savoir que cette activité parallèle n'a aucun lien avec les activités de la Conférence du désarmement.

Les interprétations politiques que nous avons entendues aujourd'hui pourraient faire évoluer notre position vis-à-vis des activités parallèles à venir.

Les discussions consacrées aux quatre questions centrales ont été utiles pour nous, et nous voudrions également affirmer l'importance des points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour de la Conférence. Nous espérons que ces points continueront à être examinés de façon spécifique et systématique. Cependant, nous avons probablement ignoré un aspect des choses. Jusqu'à présent, nous avons examiné six points de l'ordre du jour, mais il n'a jamais été question du point 2, qui concerne la prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont associées. Nous espérons que ce point restera inscrit à l'ordre du jour, car, tant qu'il y aura des armes nucléaires et tant que des doctrines autoriseront l'emploi de ces armes, la menace d'une guerre nucléaire restera suspendue au-dessus de nos têtes. Pour cette raison, nous tenons à ce que cette question continue de figurer dans les discussions à venir.

Pour terminer, nous avons pris note d'un certain nombre de propositions qui ont été faites aujourd'hui en ce qui concerne la question de la transparence, et nous voudrions dire que toute proposition doit prendre en compte le mandat de la Conférence du désarmement, lequel, comme l'atteste le nom de cette instance, concerne avant toute autre chose le désarmement. Nous devons également garder à l'esprit le fait qu'il existe d'autres instances internationales au sein desquelles certains des points qui ont été proposés pourraient être examinés. En particulier, s'agissant de la question du terrorisme, et comme l'a indiqué l'Ambassadeur de la France, nous devons définir ce qu'est un terroriste avant de pouvoir interdire le transfert d'armes aux terroristes. Nous croyons que la Conférence du désarmement n'est pas compétente pour examiner de telles questions, et nous ne nous faciliterions pas la tâche si la Conférence du désarmement devait être saisie de cette question. Au contraire, nous rendrions les choses beaucoup plus complexes.

**M<sup>me</sup> Rahamimoff Honig** (Israël) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser de prendre une nouvelle fois la parole. Je voulais simplement remercier brièvement les ambassadeurs de la France et des Pays-Bas de leurs observations et aussi de leur reconnaissance de la nécessité urgente de se saisir de la question des transferts d'armes au profit des terroristes. Israël est pleinement conscient de la difficulté de tous les instants que représente la recherche d'une définition commune de ce qu'est un terroriste, et nous avons beaucoup réfléchi sur ce point. Certes, nous ne sommes pas d'accord pour désigner qui est un terroriste et qui ne l'est pas, mais la communauté internationale est, pour l'essentiel, d'accord sur ce qu'il faut entendre par acte terroriste, et ce serait probablement là un point de départ sur lequel nous pourrions peut-être engager une réflexion. À ce stade, je m'abstiendrai de détailler la question plus avant, mais je me réserve le droit de revenir sur ce point à une date ultérieure.

**M. Kam Woon-an** (République de Corée) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, à l'image de beaucoup de pays, la délégation coréenne tient à dire qu'elle a apprécié l'activité parallèle consacrée à la question du traité sur les matières fissiles. Elle salue le succès de l'activité parallèle organisée par l'Australie et le Japon, et salue le dévouement dont ces délégations ont fait montre. Cette activité a été particulièrement riche et constructive, ce qui montre, à l'évidence, que le diable se cache dans les détails. On avait l'impression d'assister à un exercice mental en vue de l'action principale. La délégation coréenne encourage les autres délégations à organiser des activités de même nature. Il arrive parfois qu'à force de tâtonner pour trouver son chemin, on finisse par trouver un raccourci vers son objectif. De la même façon que ne pas prendre de décision constitue souvent la pire des décisions, l'inaction peut être la pire des actions.

Monsieur le Président, la délégation coréenne tient à saluer la compétence et le dynamisme dont vous avez fait preuve pour tâcher de relancer la Conférence du désarmement. Nous nous attendons à une présidence de qualité équivalente de la part du prochain Président, l'Ambassadeur Oyarce, et lui confirmons l'appui de notre délégation.

**M. Suda** (Japon) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser de demander la parole pratiquement à la fin de la séance d'aujourd'hui, mais je voudrais m'associer aux autres délégations pour souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur de la Belgique à la Conférence du désarmement. D'autre part, en tant que coorganisateur de l'activité parallèle, je voudrais saisir cette occasion de faire part de notre gratitude à tous les participants, y compris aux experts venus des capitales. Je remercie tout particulièrement la délégation australienne, conduite par l'Ambassadeur Woolcott, qui a présidé l'activité parallèle. Ma délégation est heureuse d'apprendre, à l'issue des discussions qui ont eu lieu ici, que beaucoup de délégations – en fait, la plupart des délégations – sont véritablement enthousiastes à l'idée d'ouvrir des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles à la Conférence du désarmement le plus rapidement possible, et aussi que toutes les délégations souhaitent poursuivre les discussions en séance plénière concernant ce même traité, ainsi que les autres questions importantes. De plus, je suis également très heureux de voir que l'objectif et la nature de l'activité parallèle ont été bien compris par tous les membres ici présents. J'ai été heureux d'apprendre que beaucoup de délégations et beaucoup de participants à l'activité parallèle y avaient trouvé de nombreux avantages. En conséquence, le Japon et l'Australie poursuivront cet effort dans un proche avenir.

Enfin, Monsieur le Président, je saisis cette occasion de vous exprimer ma profonde gratitude pour la haute tenue de votre présidence au cours des quatre semaines qui nous séparent du début de la présente session.

**M. Lusinski** (Pologne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de ma délégation, d'exprimer ma gratitude à l'Ambassadeur de l'Australie pour nous avoir donné l'occasion d'échanger nos points de vue avec les experts venus des capitales qui nous ont rejoints pour quelques jours. Certes, ces débats n'avaient rien d'officiel, mais

ils nous ont aidés à rester en contact avec la communauté scientifique et à nous tenir au courant des dernières avancées technologiques susceptibles de nous aider dans nos travaux. Dans ce contexte, je vous exprime toute ma gratitude, Monsieur le Président, pour avoir rendu cette activité possible.

**M. Manfredi** (Italie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, me faisant l'écho de ce que mes collègues ont dit précédemment, je voudrais tout d'abord vous dire toute la satisfaction et toute la gratitude qui sont les nôtres pour la façon dont vous présidez la Conférence du désarmement. Nous souhaitons aussi la bienvenue au nouvel Ambassadeur de la Belgique, avec lequel nous espérons travailler de façon productive.

Ma délégation a été présente au cours des trois journées de l'activité parallèle consacrée à la question des définitions d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, et nous avons été impressionnés par la façon dont cette activité a été menée et par son résultat. Lorsqu'elle a été annoncée, il y a quelques jours, en séance plénière, nous espérions qu'elle produirait des enseignements utiles, et tel fut en effet le cas. De notre point de vue, les expériences de ce type doivent être encouragées, et non entravées. Je crois par conséquent qu'il serait très utile que l'Australie et le Japon réitèrent cette expérience sur d'autres thèmes se rapportant au traité sur les matières fissiles, un thème qui figure au nombre des questions centrales intéressant tout particulièrement la Conférence du désarmement dans la perspective de négociations à venir. Cependant, je crois que d'autres États membres de la Conférence, qui ont d'autres priorités, pourraient aussi, s'ils le souhaitent, organiser des activités parallèles consacrées à d'autres questions centrales, lesquelles présenteraient incontestablement des enseignements utiles à chacun d'entre nous.

**M. Somogyi** (Hongrie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour la qualité de votre présidence jusqu'à la dernière séance plénière de votre mandat. Je précise en outre que je m'exprime actuellement en tant que représentant de mon pays, et que je souhaite la bienvenue au nouvel Ambassadeur de la Belgique.

Il y a quelques minutes à peine, j'ai entendu prononcer le terme «nuire», et en tant que coordonnateur au titre du Protocole sur les restes explosifs de guerre annexé à la Convention sur certaines armes classiques, je me sens dans l'obligation de réagir par une analogie avec l'architecture. Au Moyen Âge, alors que les premières cathédrales étaient en construction, il arrivait que le vent souffle et endommage les murs; les maîtres bâtisseurs ont alors inventé l'idée consistant à utiliser des murs de soutènement. Ces murs n'étaient pas visibles depuis l'intérieur de la cathédrale, mais ils renforçaient l'assise de l'édifice et facilitaient les travaux d'intérieur. Ma délégation voit dans l'activité parallèle organisée par l'Australie et le Japon les murs de soutènement de la Conférence du désarmement. Nous sommes de ces pays qui ont pu faire venir des experts de leur capitale. Nous avons soumis un document avec des définitions, qui prenait aussi en compte la production. Les discussions ont été très instructives pour moi. Elles m'ont ramené à l'école secondaire et m'ont permis d'en apprendre davantage sur les isotopes et sur les aspects techniques de nos travaux. Car je crois que tout reste à faire. Je souhaiterais que d'autres activités parallèles sur d'autres aspects de la question des matières fissiles soient organisées, et nous serons bien entendu disposés à y prendre part. Merci donc à l'Australie, au Japon et à la Suisse d'avoir organisé cette activité, et nous espérons qu'il sera possible de poursuivre dans le même esprit constructif.

Encore merci, Monsieur le Président, et je me réjouis de travailler avec le prochain Président de la Conférence du désarmement à partir de la semaine prochaine.

**Le Président** (*parle en anglais*): Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je n'en vois pas.

Comme je l'ai indiqué mardi dernier, j'ai quelques observations à faire à ce stade. La présidence canadienne touche à sa fin, et je sens déjà que la puissance et la gloire m'abandonnent au profit de notre collègue chilien.

Je tiens à remercier tous ceux qui m'ont remercié, mais il vous tarde peut-être de me voir partir. Je remercie chacun d'entre vous, les membres de la Conférence du désarmement, de la générosité dont vous avez fait preuve en me supportant pendant toutes les consultations bilatérales, plusieurs fois pour un certain nombre d'entre vous, et aussi, bien sûr, au sein des divers groupes régionaux. De même, je tiens à remercier les représentants de la société civile et des États observateurs pour les divers entretiens que nous avons eus. Je remercie en particulier Reaching Critical Will, dont je lisais systématiquement les notes, lesquelles renfermaient des évaluations honnêtes de ce qui était en train de se passer à la Conférence du désarmement. Merci aux coordonnateurs régionaux et au secrétariat de la Conférence du désarmement, qui ont travaillé avec tant de diligence, non seulement avec moi, mais aussi, bien sûr, avec les autres présidents de 2011. Je promets à notre prochain Président, l'Ambassadeur Oyarce, une coopération de tous les instants avec lui.

Enfin, je remercie tout particulièrement les interprètes. J'espère qu'ils ont donné de moi une image à peu près cohérente dans toutes les langues des Nations Unies, et peut-être même, aussi, en anglais.

Faute d'un programme de travail, nous avons eu, je crois, des échanges constructifs et approfondis sur l'ensemble des quatre questions centrales, et je suis convaincu que le prochain Président aura noté que certains membres ont émis le souhait d'explorer d'autres éléments de l'ordre du jour qui ne font pas partie des questions centrales. Je crois que nous avons travaillé dans un esprit très respectueux, et j'espère que l'élan et l'état d'esprit suscités par nos discussions pourront être maintenus. En fait, j'en suis persuadé. Merci encore. Je passe maintenant la main à l'Ambassadeur Oyarce.

Nos travaux d'aujourd'hui sont à présent terminés. La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu sous la présidence chilienne, le mardi 22 février 2011, à 10 heures.

*La séance est levée à 11 h 45.*